

Luigi Luzzati. — *La Libertà di Coscienza e di Scienza, Studi storici costituzionali.* — Trêves, Milan, 1908

Albert Leclère

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Leclère Albert. Luigi Luzzati. — *La Libertà di Coscienza e di Scienza, Studi storici costituzionali.* — Trêves, Milan, 1908.  
In: Revue internationale de l'enseignement, tome 59, Janvier-Juin 1910. pp. 160-162;

[https://www.persee.fr/doc/revin\\_1775-6014\\_1910\\_num\\_59\\_1\\_6145\\_t1\\_0160\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/revin_1775-6014_1910_num_59_1_6145_t1_0160_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 26/04/2024

pénal : il est naturel que les institutions les plus parfaites agissent, par effet de l'imitation, sur les organisations plus rudimentaires, et aussi que les fonctionnaires, qui cherchent de tous côtés une garantie contre l'arbitraire, se tournent vers le droit pénal qui est la garantie éprouvée et traditionnelle des libertés individuelles. Jamais la discipline ne deviendra du droit pénal : le droit pénal a essentiellement pour but la liberté des individus : c'est pour assurer à tous le libre exercice de ses facultés que l'Etat punit quelques-uns. Au contraire, la discipline tend avant tout à assurer, de la part de ceux qui y sont soumis, l'exact accomplissement de leur fonction ou de leur mission particulière. Cette opposition fondamentale, qui entraîne de graves conséquences juridiques, dresse, entre le droit disciplinaire et le droit pénal, une infranchissable barrière.

A. M.

**François David.** — *Esquisse de la science du bonheur, construite d'après le plan méthodique.* 3<sup>e</sup> édition. — Paris, V. Giard et E. Brière, éditeurs, un vol. in-12, 336 p.

M. Fr. David, juge au tribunal de Gex, a trouvé et publié en 1897 un *Plan méthodique* pour la construction de sciences nouvelles et la reconstruction de diverses sciences incomplètes. Il en a fait la première application à cette *Esquisse*. Malheureusement, il est très difficile, en lisant cet essai, de deviner en quoi consiste ce plan. Ce qui contribue à dérouter le lecteur bienveillant, ce sont les mots que M. David a cru devoir forger : *Statuscience, Evoluscience, Métruscience*, autant de termes barbares qui n'étaient peut-être pas indispensables. L'auteur aurait probablement pu indiquer sans eux les trois divisions principales de son livre et, sans doute aussi, celles du fameux plan, qui consisterait à étudier successivement *l'état, l'évolution* et la *mesure* dans le temps et dans l'espace de l'objet considéré. Si encore c'était tout ! Mais nous trouvons ici beaucoup d'autres expressions aussi bizarres, pour lesquelles M. David a dû enrichir son volume d'un lexique spécial sans lequel on ne l'aurait pas compris. Serait-ce, par hasard, la plus grande nouveauté de cette méthode ?

Que penser de l'esquisse elle-même ? « Nous n'avons encore qu'une esquisse, dit M. David, mais c'est quelque chose, c'est la voie tracée pour nos successeurs ». Et un peu plus loin : « Il reste tant de détails à creuser, tant de développements à faire qu'il est malaisé de se rendre compte de ce que sera au juste notre science quand elle sera entièrement constituée », etc. Nous ferons bien, je crois, d'attendre. Mais tel est l'attrait du sujet choisi par M. David, que cette esquisse, informe et sans style, en est arrivée déjà à sa troisième édition. C'est un grand encouragement pour ses « successeurs ».

A. PENJON.

**Luigi Luzzati.** — *La Libertà di Coscienza e di Scienza, Studi storici costituzionali.* — Trèves, Milan, 441 p., 1908.

La librairie Giard publiera prochainement une traduction française de ce volume, dont la première édition italienne a été épuisée en très peu de temps. On peut espérer et l'on doit souhaiter à l'auteur un succès pareil, de ce côté des mers, à celui qu'il a obtenu dans son pays, car il

est peu de livres où une documentation aussi abondante soit mise au service d'idées aussi généreuses. La réputation de l'éminent homme d'Etat, de l'habile financier, du brillant professeur et de l'éloquent écrivain qu'est M. L. a depuis longtemps dépassé les frontières de l'Italie. Italien, il l'est très profondément, mais il s'est fait comme une spécialité de sympathiser avec toutes les races, toutes les cultures, toutes les religions, cherchant partout les traces d'un idéal tout à la fois très largement humain et pourtant divin. La thèse fondamentale de son dernier livre, dont il a dit qu'il y avait versé le meilleur de son âme, c'est que la liberté de la conscience religieuse n'est pas seulement un droit imprescriptible de l'homme, dont le respect est la première obligation de toute religion digne de ce nom, mais aussi la première condition de l'épanouissement du sentiment religieux et du sentiment moral, ainsi que de l'activité scientifique et du progrès social lui-même. En ce temps où il est assez bien porté de médire des principes de 1789, il n'est point banal, ni inutile, de défendre un tel point de vue. Au reste, il s'imposait que quelqu'un fit, à ce sujet, autre chose que des dissertations abstraites et vagues, à savoir une démonstration historique : elle est tout au long dans le volume de M. L. Il fait l'histoire de la liberté de conscience et de ses conséquences, passant successivement en revue l'édit de tolérance du roi Açoka, antérieur de six siècles à celui de Constantin, la doctrine de Bouddha, les écrits de saint Athanase, les éloquents paroles adressées à Julien par Thémistius, celles moins connues de saint Théodore au *ix<sup>e</sup>* siècle, le rôle de saint Bernard lors des terribles persécutions contre les Juifs, les arguments de Spinoza en faveur de la tolérance, etc. Il raconte d'autre part la fondation des premières cités américaines, examine la constitution turque, la constitution japonaise, fait l'histoire de la séparation des Eglises et de l'Etat un peu partout et nous amène en pleine actualité avec le babisme, les affaires d'Ecosse et de France. Il examine aussi en détail et discute l'immoralisme de Buckle, le fond du darwinisme, la question des rapports de la science et de la foi, de la morale et de l'action, et il trouve dans l'évolution même, telle que l'esprit l'interprète quand il veut être impartial, l'indice d'une force morale immanente à l'univers, force dont le déploiement lui semble prouver l'existence d'un Dieu transcendant et la liberté humaine. Pratiquement, il préconise une complète séparation des Eglises et de l'Etat ; il voit là pour les premières comme pour le second un gage de paix et d'habile collaboration ; il doit suffire, suivant lui, à l'autorité temporelle que les religions soient tenues à respecter les principes du droit commun : sous un régime de liberté absolue, à condition simplement de se soumettre à ces principes, les religions développeront tout ce qu'elles contiennent de bon et perdront ce qu'elles recèlent encore trop souvent d'étroit et de nuisible. Certes, il ne faudrait point forcer la ressemblance de penseurs aussi différents que L. et Eucken, mais l'on ne peut s'empêcher de les regarder comme travaillant tous deux à la même œuvre ; même ardeur chez l'un et l'autre à prêcher la vie spirituelle, même disposition aussi à rapprocher la morale d'une certaine religion naturelle en laquelle toutes les fins idéales sont regardées comme sacrées, et à retenir, des religions positives, l'idée d'un principe divin qui ne reste point étranger à l'univers. Les croyants de toute catégorie sont assez bien traités par M. L. pour qu'ils puissent sans humiliation entendre les

dures leçons qu'il leur donne parfois, et les incroyants qu'il loue ont tout au moins la religion de la liberté et de la justice. Le monde qu'il rêve est peut-être bien le seul où les hommes pourraient s'entendre !

ALBERT LECLÈRE.

**Jean Devolvé.** — *L'organisation de la conscience morale. Esquisse d'un art moral positif.* — Paris, Félix Alcan, éditeur, 1906. Un vol. in-12. 172 p.

Ce petit livre, avec lequel nous nous excusons d'être en retard et dont l'auteur, depuis qu'il l'a publié, s'est distingué par d'autres travaux, est une tentative intéressante pour montrer que la morale ne relève pas seulement, comme on est trop disposé de notre temps à le croire, des sciences sociales, mais de toutes les sciences qui étudient l'être vivant. C'est un témoignage de la foi, aujourd'hui si répandue, en la subordination de la philosophie à la science en général.

Si l'on adopte la thèse de M. Devolvé, on reconnaîtra facilement tous les mérites de ce qu'il intitule modestement une esquisse. Il n'a pas la prétention de fonder une morale impérative à la façon des morales religieuses ou rationnelles ; il cherche simplement à donner les préceptes d'un art moral, auquel ces morales elles-mêmes ont préparé, et qui peut se pratiquer librement au gré de la conscience de chacun, suivant le jeu des consciences individuelles plus ou moins complètement développées. Après avoir défini cette conscience comme la constitution d'un système d'idées pratiques, dont les éléments sont fournis par la nature instinctive et automatique de l'individu, par les suggestions qui lui viennent du dehors, et enfin par son expérience et ses connaissances ou croyances spéculatives (p. 38), il fait voir les rapports généraux des formes évolutives de l'activité avec les instincts primitifs dont on peut suivre la trace dans tout le règne animal, et, considérant alors, en particulier, chacun de ces instincts, il cherche à découvrir les modes de développement qu'ils peuvent prendre et qui maintiendraient entre les diverses formes de l'activité humaine les plus riches harmonies (p. 84). C'est ainsi qu'il étudie successivement l'instinct d'accroissement individuel, l'instinct de reproduction, l'instinct social et l'activité de connaissance. Ces chapitres, d'une valeur pratique manifeste, au gré de l'auteur, se résument en quelques remarques sur une « thérapeutique morale », et, dans la conclusion, M. Devolvé montre quelle sera parmi les actes moraux, parmi les doctrines morales contemporaines, la place de l'art d'organiser les consciences tel qu'il l'a restauré, et quelle en sera l'utilité présente.

Le but de ce livre, qui s'appuie principalement sur les travaux si remarquables de MM. Pierre Janet et Metchnikoff, est donc de constituer ou de renouveler, grâce aux progrès de la psychologie, des sciences sociales et surtout de la biologie, un art de se conduire qui ait une valeur vraiment scientifique ; il « recensera tout ce qu'il y a de général, à des degrés divers, dans les éléments de l'activité de conscience » (p. 62), et il fournira d'autant plus sûrement une aide rationnelle à la conscience individuelle que l'on sera parvenu, en « partant des lois universelles de l'activité vivante, à retrouver et à suivre ces lois à travers la complexité de la nature humaine » (*ibid.*). Et si l'on s'inquiète, au premier moment, de la multiplicité de ces sources — qui sont ici toutes les sciences posi-